

L'ESSENTIEL

- Le parcours d'éducation artistique et culturelle définit l'ensemble des connaissances acquises par les élèves, des pratiques et des rencontres avec les artistes et les œuvres dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, des projets et des actions éducatives. Fait d'activités collectives ainsi que d'expériences et de réalisations individuelles, ce parcours vise à susciter une appétence, à développer une familiarité et à initier un rapport intime à l'art. Il est construit par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle et par l'élève lui-même.
- Le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle entre en vigueur à la rentrée 2015.

Un parcours d'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves**L'ancrage de l'éducation artistique et culturelle dans l'enseignement scolaire**

La loi de refondation de l'École vise l'accès de tous les jeunes à l'art et à la culture par la mise place d'un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité.

Ces orientations sont déclinées dans une **circulaire conjointe du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de la Culture et de la Communication**, qui prévoit notamment les modalités de pilotage par les services déconcentrés de l'État en lien avec les collectivités territoriales (circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013).

Le Conseil supérieur des programmes s'est vu confier l'élaboration d'un référentiel précisant les repères de progression par cycle en matière d'éducation artistique et culturelle.

Pour la première fois, un référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle

Le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle (BOEN n° 28 du 9 juillet 2015) donne des repères de progression du cycle 1 au cycle 4 : cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres, échanger avec un artiste, utiliser des techniques d'expression artistique adaptées, réfléchir sur sa pratique, exprimer une émotion esthétique et un jugement critique, mobiliser ses savoirs, etc.

**La formation, condition de l'appropriation du référentiel**

Afin de permettre aux enseignants et aux partenaires concernés par la mise en œuvre du parcours de s'approprier le référentiel, un **plan national de formation** lui sera consacré en novembre 2015. Cette formation de formateurs sera ouverte aux cadres de l'éducation nationale et de la culture, et pourra ensuite se décliner au niveau académique pour les personnels concernés.

Principes d'action**La démarche de projet**

Cette démarche implique une pédagogie active fondée sur la participation et l'implication des élèves. Elle favorise le développement de la créativité, de la sensibilité, l'engagement et l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble. L'éducation artistique et culturelle est à la fois une éducation à l'art et une éducation par l'art. Elle est un puissant levier d'émancipation et d'intégration sociale.

La place des enseignements

Les enseignements obligatoires sont les principaux vecteurs du parcours, au sein duquel les enseignements d'arts plastiques, d'éducation musicale et d'histoire des arts occupent une place particulière. Pour le collège, des projets d'éducation artistique et culturelle pourront être développés dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), notamment, mais pas exclusivement, dans le thème « culture et création artistiques ».

Des opérations fédératrices

Afin de **promouvoir les démarches collectives** en matière d'éducation artistique et culturelle, le ministère a lancé de nombreux projets fédérateurs : « L'École en chœur » pour les chorales scolaires, le concours de création de timbres « Liberté, Egalité, Fraternité » avec la Poste dès la rentrée 2015, « La Fabrique à chansons » avec la Sacem, le « Prix de l'audace artistique et culturelle » avec la Fondation culture et diversité, etc.

Une culture du partenariat

Le partenariat éducation/culture est au cœur des enjeux de l'éducation artistique et culturelle. La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la ministre de la Culture et de la Communication ont présenté le 11 février 2015 les axes principaux de leur politique conjointe en faveur de l'éducation artistique et culturelle, axes qui ont été déclinés dans une feuille de route partagée par les deux ministères. Les recteurs et les Drac sont réunis deux fois par an pour la mise en œuvre de ces objectifs communs. Chaque établissement scolaire doit s'ouvrir aux arts et à la culture et nouer des liens avec des artistes, des structures culturelles, des professionnels, des associations.

Folios, un outil de suivi du parcours

Pour que chaque élève, sa famille et les personnels de l'éducation nationale puissent garder trace des étapes qui jalonnent le parcours d'éducation artistique et culturelle, l'expérimentation du webclasseur Folios se poursuivra au cours de l'année scolaire 2015-2016, puis sera généralisée à la rentrée 2016.